



Procès-verbal n°5 de la réunion du Conseil d'administration du 19 septembre 2023

Présents : Mmes M.Joliet (vice-présidente), C.Nicolas, MM. JP. Delchef (*président*), S.Faraone, A.Geurten, M. Marnette, J.Nivarlet (*vice-président*), B.Scherpereel (*secrétaire général*), P. Thomas (*trésorier général*).

Excusés : Mme C. Porphyre, M. JP Vanhaelen.

La réunion a lieu en présentiel dans les locaux de l'ADEPS à Jambes.

0. Ordre du Jour

Les membres du CdA approuvent l'ordre du jour de la réunion.

1. Evaluation du début de la compétition

1.1. *Contrôle des certificats médicaux*

Le conseil d'administration constate des problèmes de contrôle des certificats médicaux liés à la dualité des possibilités de présentation des documents à savoir l'encodage des certificats médicaux dans BigCaptain et la présentation des documents papiers.

Pour assurer la régularité des compétitions, le CdA préconise le téléchargement de tous les certificats médicaux, ce qui facilitera le contrôle des arbitres ceux-ci voyant leur mission au contrôle de l'identité des membres inscrits sur la feuille de match.

1.2. *Plate-forme Big Captain*

P. Thomas, président de la commission informatique, fait part de l'amélioration progressive de l'outil de semaine en semaine et de son suivi en la matière.

1.3. *Forfaits en championnats AWBB*

M. Joliet, président du département championnat, présente l'état de la situation et fait part du fait qu'il s'agit essentiellement de l'inscription sur la feuille de match de membres passifs ou de personnes non affiliés. Elle confirme qu'avant d'infliger un forfait, un triple contrôle est effectué : au département, au secrétariat général et dans l'outil informatique.

Une réflexion s'engage pour distinguer à l'avenir les forfaits pour des motifs administratifs et ceux pour des motifs sportifs pour les officiels de tables.

1.4. *Forfaits en Coupes AWBB*

S. Faraone, président du département coupes, présente l'état de la situation et fait part du fait qu'il s'agit essentiellement de forfaits pour nombre insuffisant de joueurs pour disputer les rencontres ou des conflits de calendrier avec des matches de championnat.

Le CdA rappelle que les matches de coupe ont priorité sur les rencontres de championnat.

1.5. Application PC 90

Il est confirmé qu'après la publication dans la newsletter des dispositions applicables, plus aucun problème n'a été communiqué.

1.6. Précisions sur le nombre de matches que peuvent disputer les jeunes joueurs

Les membres du CdA constatent une apparente contradiction entre les dispositions des articles PC 42ter et PC 90.

Ils confirment que les joueurs âgés de plus de 16 ans et les joueuses âgées de plus de 15 ans peuvent disputer au maximum 3 rencontres par week-end étant entendu qu'il faut plus de 12 heures entre le 2^{ième} et le 3^{ième} match.

Ils s'accordent pour envisager une modification statutaire afin de clarifier la situation.

2.Approbation du procès-verbal de la réunion des 25 et 26 août 2023

Les membres du CdA approuvent le procès-verbal de la réunion des 25 et 26 août 2023 tel qu'il a été publié dans la newsletter n° 1023 du 8 septembre 2023.

3.Suivi des décisions prises lors de la réunion des 25 et 26 août 2023

3.1. Courriers rédigés par le secrétaire-général

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général portant sur

- sur l'autorisation temporaire accordée au CP Namur de confier la présidence de la commission mini-basket à Mme C. Nicolas ;
- sur l'autorisation accordée au CP Namur de permettre à 3 membres d'un même club de siéger au sein de la commission technique de jeunes de la province.
- le refus de la dérogation sollicitée par le BC Silly de faire évoluer des U9 en U8 ;
- l'octroi d'une dérogation au joueur G.E dans une catégorie d'âge inférieure pour des raisons médicales ;
- le refus de la dérogation sollicitée par le BC Herstal de faire évoluer une joueuse U19 en U16.

3.2. Règlement administratif mini-basket

Suite à la consultation écrite des membres du CdA, le règlement administratif mini-basket est adopté après des dernières adaptations. La version définitive sera publiée sur le site, sans délai.

3.3. Composition des staffs provinciaux

J.Nivarlet, président du département détection & sélection, présente la composition définitive des staffs provinciaux pour la saison 2023-2024. Vu l'absence de responsable pour les sélections de BBW, le CdA enverra un courrier au CP.

3.4. Présentation des statistiques sur la publication des commentaires sur les championnats d'Europe de jeunes sur Facebook.

Les membres du CdA prennent connaissance et commentent la publication des commentaires sur les championnats d'Europe de jeunes sur Facebook tout en félicitant le département communication pour le travail fourni, sa qualité et sa permanence.

Le président envisage de présenter les statistiques à une prochaine réunion du CdA de Basketball Belgium afin de susciter une réaction au niveau national.

4. Rapport du trésorier général

4.1. Situation financière arrêtée au 31 août 2023

Les membres du CdA prennent connaissance de la situation financière générale de l'AWBB arrêtée au 31 août 2023.

4.2. Remboursement anticipé de l'emprunt

Après présentation des modalités de calcul des intérêts inhérents à l'emprunt conclu, sur proposition du trésorier-général, les membres du CdA s'accordent sur un remboursement anticipé.

5. Compétences administratives du CdA

5.1. Demande de dérogation Union Huy Basket (2511)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club Union Huy Basket visant à faire évoluer des U14 en U12. Ils décident de ne pas répondre favorablement à la demande compte tenu de l'absence de motifs médicaux et la présence de clubs à proximité pouvant accueillir les jeunes joueuses.

5.2. Demande de dérogation du Ramillies Basket Club(2735)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le Ramillies Basket Club visant à faire évoluer des joueuses nées en 2009 et en 2010 en seniores dames. Ils décident de ne pas répondre favorablement à la demande compte tenu du fait que les joueuses n'ont pas 15 ans accomplis. Toutefois, ils précisent qu'à partir du 1er janvier 2024, les filles nées en 2009 pourront être inscrites sur une liste PC53, selon les prescriptions de l'article 90.B. de la partie compétition des statuts de l'AWBB. La troisième joueuse, née en 2010, sera quant à elle uniquement autorisée à participer aux entraînements et rencontres amicales.

5.3. Demande de dérogation de l'AS Saint Augustin (0836)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club AS Saint Augustin visant à faire évoluer une joueuse U12 en U16. Ils décident de ne pas répondre favorablement à la demande étant donné que cela reviendrait à faire évoluer la joueuse deux catégories au-dessus de la sienne, ce qui est en totale contradiction avec les statuts de l'AWBB.

5.4. Demande de dérogation de l'AS Saint Augustin (0836)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club AS Saint Augustin visant à modifier les listes PC 53 et de permettre à un joueur inscrit sur la liste PC 53 de la P2 de figurer sur la liste de la P3. Etant donné les circonstances (forfait pour la première rencontre de l'équipe P2), le conseil d'administration décide d'accéder à la demande du club. Le secrétariat général est chargé d'exécuter la décision dans le système de gestion BigCaptain.

5.5. Demande de désaffiliation administrative de Profondeville Sharks (2624)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de désaffiliation administrative introduite par le club Profondeville Sharks pour qu'un joueur U21 puisse bénéficier d'une désaffiliation administrative, pour des motifs d'orientation scolaire et de changement d'établissement alors qu'il a déjà été aligné en championnat jeunes dans un autre club de la province de Liège et en provinciale 3. Etant donné l'accord entre les deux clubs, le conseil d'administration marque son accord pour une désaffiliation administrative mais avec limitation à la compétition U21 dans son nouveau club.

5.6. Demande de carte fédérale JC Pirau

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de l'intéressé pour qu'il puisse bénéficier d'une carte d'entrée, lui permettant d'assister gratuitement aux rencontres de sa province. Le conseil d'administration ne peut répondre favorablement à la demande, au vu du règlement en la matière, qui précise que seuls les membres fédéraux en service, les membres émérites, les membres d'honneur, les membres détenteurs de la plaquette fédérale et les arbitres honoraires peuvent bénéficier de cet avantage.

6. Compétences judiciaires du CdA

6.1. Nomination de monsieur Jean-Marie Docquier en qualité de membre du CJP Luxembourg

Les membres du CdA prennent connaissance du rapport de la commission PJ 4 qui a émis un avis favorable sur l'acte de candidature de l'intéressé à remplir des fonctions judiciaires au sein du CJP Luxembourg. Ils se rallient à l'avis formulé, souhaitent un franc succès à M. JM Docquier dans ces nouvelles fonctions et décident de le nommer pour une période de stage d'une saison.

6.2. Nomination de monsieur Geoffroy Masson en qualité de membre du CJP Liège

Les membres du CdA prennent connaissance du rapport de la commission PJ 4 qui a émis un avis favorable sur l'acte de candidature de l'intéressé à remplir des fonctions judiciaires au sein du CJP Liège. Ils se rallient à l'avis formulé, souhaitent un franc succès à M. G ; Masson dans ces nouvelles fonctions et décident de le nommer pour une période de stage d'une saison.

6.3. Demande d'évocation du dossier BBW0092223 CJP BBW du 16 février 2023.

Sur demande du président, les membres du CdA décident d'évoquer le dossier repris sous rubrique

6.4. Demande de levée de suspension jusqu'à comparution volontaire de Mr E. Thirionet

« Le conseil d'administration est saisi d'une demande de levée de la suspension jusqu'à comparution volontaire déposée par monsieur Etienne Thirionet à la suite de la décision prise à son égard lors de la réunion du 15 avril 2013.

Compte tenu de la durée de ladite suspension volontaire, de la volonté de l'intéressé de rendre valablement des services à la cause du Basketball, le conseil d'administration décide de lever la suspension et de lui permettre de solliciter une nouvelle affectation dans un club de son choix.

Par ailleurs, il tient à lui à rappeler que s'il souhaite réintégrer l'effectif des arbitres de la province de Liège, il se doit d'introduire une demande au comité provincial de Liège et se soumettre aux prescriptions actuelles de la commission de formation des arbitres de la province.

Enfin, il lui recommande de respecter un devoir de réserve tant à l'égard des instances de l'AWBB que de leurs membres.

7. Rapport des réunions des instances fédérales

7.1. Rapport de la réunion du conseil judiciaire général du 28 août 2023

Les membres du CdA prennent connaissance du rapport de la réunion du conseil judiciaire général du 28 août 2023.

7.2. Rapport de la réunion de la commission législative du 6 septembre 2023

Le président fait rapport de la réunion de la commission législative du 6 septembre 2023

8. Affaires du personnel

8.1. Engagement de Mme A. Degueldre

Le secrétaire-général informe les membres du CdA qu'au terme de la procédure de sélection, un contrat à durée indéterminée a été conclu avec l'intéressée à dater du 1^e septembre 2023.

8.2. Poursuite du contrat de Mr. L. Crevits

Le président informe les membres du CdA de la poursuite du contrat à durée déterminée conclu pour une durée de 6 mois mais à temps plein, cette fois.

8.3. Rapport de la réunion de la direction technique du 4 septembre 2023

Les membres du CdA prennent connaissance du rapport de la réunion de la direction technique du 4 septembre 2023.

8.4. Rapport de la réunion du secrétariat général du 12 septembre 2023

Le président fait rapport de la réunion du secrétariat général du 12 septembre 2023

9. Centre régional de formation

9.1. Départ de 4 joueurs du centre après le 30 juin 2023.

Les membres du CdA prennent connaissance du directeur administratif du centre qui annonce le départ de 4 joueurs du centre pour différents horizons.

Ils approuvent les modalités de règlement envisagées pour 2 transferts spécifiques.

10. Départements

10.1. Département arbitrage

10.1.1. Rapport de la réunion de travail du 21 juin 2023

A. Geurten, président du département, présente les résultats de la réunion de travail et les orientations envisagées pour la présente saison.

10.1.1. Rapport du département du 22 août 2023

Les membres du CdA prennent connaissance du rapport de la réunion du département du 22 août 2023.

10.1.1. Inside 1

A. Geurten présente la première newsletter rédigée à l'attention des arbitres de l'AWBB. Les membres du CdA félicitent l'initiative.

10.2. Commission 3x3

10.2.1. Coupes 3X3

Les membres du CdA confirment la décision du bureau portant sur l'approbation du cahier de charges relatif à l'organisation des Coupes 3X3.

10.2.2. Girls got game & Boys can play

Les membres du CdA confirment la décision du bureau portant sur l'approbation du cahier de charges relatif à l'organisation des organisations Girls got game & Boys can play

11.03. Commission marketing

M. Marnette, président de la commission, informe les membres du CdA sur son projet de création de club d'affaires lié à l'AWBB.

11. Basketball Belgium

11.1. Réunion du conseil d'administration du 8 août 2023

Les membres du CdA prennent connaissance du rapport de la réunion du conseil d'administration de BB du 8 août 2023.

11.2. Problématique de l'arbitrage à 3 en TDM1 et TDW

Le président présente le dossier et les pistes de solutions envisagées.

11.3. Piratage du site du Basketball Belgium

Les problèmes ne sont toujours pas résolus.

11.4. Tournoi qualificatifs olympique 09-11 février 2024

Les membres du CdA ont eu connaissance de l'acceptation de la FIBA de la candidature de Basketball Belgium pour l'organisation d'un des 4 tournois de qualification pour les JO 2024 à Anvers. Basketball Belgium conclura une convention avec Basketbal Vlaanderen qui sera l'opérateur de l'organisation. Des actions de promotion pour les clubs et les membres fédéraux de l'AWBB seront envisagées.

11.5. Réunion avec les clubs de TDW1.

M. Joliet, membre du département compétition de BB, annonce la tenue d'une réunion avec les clubs de TDW1 le 25 septembre 2023.

11.6. Installations du club Mailleux Comblain 200428

Suite à la réaction des arbitres sur l'état des vestiaires d'arbitres, il appartient au département de BB compétition de répondre.

Jean-Pierre Delchef

Bernard Scherpereel

Président

Secrétaire-général